

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2026-020**  
**Séance du 29 avril 2026**

**Objet : Désignation des délégués auprès des syndicats et différentes assemblées afin de représenter la commune de Saint-Chinian**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François MADONIA, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS** : (15) Monsieur Jean-François MADONIA ;

Mme Hélène TETELIN, M. Franck TEYSSIER, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Adjoints ;  
M. Jean-Claude TRONC, M. Michel BABEAU, Mme Ingrid ROUFFET, Mme Sylvette SAUSSOL, Mme Isabelle FRANÇOIS, Mme Sandrine COUSTE, M. Lionel GISCLARD, M. Dimitri RAYMOND, M. Pierre GAUTRAND, Mme Corinne TRINQUIER, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (4) Mme Nathalie CROS à M. Philippe MARCON, Mme Isabelle GODARD à Mme Sylvette SAUSSOL, M. Michel ROCQUET à M. Dimitri RAYMOND, Mme Catherine COMBES à Mme Corinne TRINQUIER.

**ABSENT** : (0)

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Hélène TETELIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 16 avril 2026.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2020-007 du Conseil municipal en date du 13 juillet 2020, relative à la désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs, des assemblées délibérantes et autres conseils sur la commune ;

**Considérant** les élections municipales 2026 et le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20/03/2026 ;

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée** de désigner à nouveaux les délégués auprès des différentes assemblées, syndicats et sociétés mixtes. Pour cela il propose pour chaque structure aux conseillers volontaires de faire part de leur candidature et propose de passer à un vote à main levée à la fin des désignations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner à nouveaux les délégués auprès des différentes assemblées, syndicats et sociétés mixtes. Pour cela il propose, le tableau suivant. Il proposera de débattre des propositions et de passer ensuite à vote à main levée.

ENTITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Services publics/ Syndicats et Sociétés mixtes</b>		
Syndicat du Vernazobres (SIVOM)	Jean-François MADONIA Philippe MARCON	Lionel GISCLARD
Syndicat intercommunal de transport scolaire	Nathalie CROS	Sandrine COUSTE
Comité syndical du syndicat mixte d'énergie (Hérault Energie)	Philippe MARCON	
Assemblée générale d'Hérault Ingenierie	Jean-François MADONIA	Lionel GISCLARD
Syndicat intercommunal de défense paragrêle du Murvielais et du Saint-Chinianais	Dormance depuis 2022	
Société d'Économie Mixte Pompes funèbres PFO	Franck TEYSSIER	
<b>→ VOTE : ADOPTÉ 15 pour, 2 contre et 1 abstention.</b>		
<b>Social</b>		
Conseil d'administration de la maison de retraite (article R.315-6 du CASF)	Jean-François MADONIA Monique LEROY Michel BABEAU	Jean-Claude TRONC Marianne COURCHELLE
Conseil d'administration de la régie de développement local	Monique LEROY	Ingrid ROUFFET
Centre local d'information et de coordination gérontologie CLIC Fil d'Or	Monique LEROY	Michel BABEAU
Mona Lisa	Monique LEROY	Isabelle FRANCOIS
Conseil d'Administration du CCAS de la commune	Jean-François MADONIA Monique LEROY Sandrine COUSTE Michel BABEAU Isabelle GAUDARD	Jacqueline SAUSSOL Ghislaine MARCHAND Guy VIALA Brigitte RODA
<b>→ VOTE : ADOPTÉ 17 pour et 2 abstentions.</b>		
<b>Enseignement</b>		
Conseil d'administration Collège « Jean JAURES »	Jean-François MADONIA	Nathalie CROS Jean-Claude TRONC
Conseil d'école primaire « Jean Moulin »	Jean-François MADONIA Hélène TETELIN	Isabelle GODARD Michel ROCQUET
Conseil d'école maternelle « La Noria »	Jean-François MADONIA Hélène TETELIN	Ingrid ROUFFET Sandrine COUSTE
<b>→ VOTE : ADOPTÉ 17 pour et 2 abstentions.</b>		

<b>Divers</b>		
Délégué à l'association des Communes forestières	Franck TEYSSIER	Philippe MARCON
Correspondant défense + PCS	Philippe MARCON	
Correspondant à la sécurité routière	Nathalie CROS	Dimitri RAYMOND
ASA du Canal de l'Abbé	Jean-François MADONIA	Jean-Claude TRONC
Conseil des sages	Jean-François MADONIA	Monique LEROY
<b>→ VOTE : ADOPTÉ 16 pour et 3 abstentions.</b>		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'APPROUVER les nouvelles désignations comme énoncée dans le tableau ci-dessus.

**Article 2 :** D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant en signer tout document afférent et de transmettre aux différentes structures.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise aux intéressé(e)s.
- Transmise aux différentes assemblées.
- Transmise au représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 29/04/2026

Le Maire,  
Jean-François MADONIA



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 034-213402456-20260429-DCM2026\_020-DE